

INFO PLUS

BULLETIN D'INFORMATION DE "INFORMATIQUE PLUS RODERN"

AVRIL 2003

CALENDRIER

Dimanche 6

Après-midi jeux

Organisée par le Garofi Club

Salle St Georges de 14h à 18h

Mardi 8

Ramassage des encombrants

Assemblée générale du Garofi Club

Salle St Georges à 20h.

Le lundi 21 avril étant jour férié, la collecte des ordures ménagères se fera le **samedi 19**.

Jeudi 1^{er} mai

Marche annuelle des sapeurs-pompiers

Départ à 9h30 au dépôt.

ANNIVERSAIRES

73 ans

le 20 Mme KENTZINGER Madeleine

71 ans

le 25 Mme KOHLER Jeanne

70 ans

le 19 Mme MOEGLIN Ginette

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux.

VILLAGE

Chiens errants – Propreté

Un appel est lancé aux possesseurs de chiens, quels qu'ils soient, de veiller à :

- ce qu'ils soient gardés dans l'enceinte fermée de leur propriété et donc qu'ils ne divaguent pas sur le domaine public ou dans des propriétés tierces.
- ce qu'au cours de la promenade accompagnée, ils soient tenus en laisse et qu'ils veillent à ce que les déjections soient faites non pas sur les trottoirs ou sur la chaussée (où les habitants s'en mettent plein les pieds ... !) mais sur les avaloirs du réseau d'égout installés dans la plupart des voies de la commune, ou encore de les ramasser.

Enfants, parents et personnes âgées en particulier sont d'avance reconnaissants aux propriétaires des chiens pour ce sursaut d'attention ou de civisme ! Le Maire.

The Garofi Club

Cartes de membres

« Les jeunes du Garofi Club passeront dans le village courant avril pour vous proposer notre carte de membre. Nous avons en prévision la réfection de l'ancien local Crédit Mutuel en salle de rencontre. Nous espérons de tout cœur votre soutien pour notre action. A bientôt. »

Après-midi jeux

« Le Garofi Club organise un après-midi jeux le dimanche 6 avril 2003 de 14h à 18h à la salle St Georges. Tous les villageois y sont conviés afin de se divertir et de passer un bon moment ensemble autour de jeux de société ou de jeux de cartes tels que le scrabble, la belote ou bien le tarot. Des gâteaux maison et des boissons vous seront proposés. Nous comptons sur votre participation. »

Les jeunes du Garofi Club.

Assemblée générale

L'assemblée générale du Garofi Club se tiendra mardi le 8 avril à 20h à la salle St Georges.

Sapeurs-Pompiers

Exercice du mois d'avril

Dimanche 6 à 9h.

Marche annuelle

L'amicale des Sapeurs-pompiers organise sa traditionnelle marche le jeudi 1^{er} mai. Le départ est prévu à 9h30 au dépôt d'incendie. Tous les amateurs de marche, de plein-air et de convivialité y sont cordialement invités.

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions des enfants nés en 2000 et des nouveaux arrivants de Rorschwihr et de Rodern seront reçues à l'école maternelle de Rorschwihr

Vendredi 11 avril de 16 h 30 à 17 h 30
et samedi 12 avril de 11 h 30 à 12 h.

Les parents sont priés de se munir :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant,
- et d'un certificat médical attestant que l'enfant est apte à fréquenter l'école maternelle.

INFOS

Elimination des déchets

1) Ordures ménagères

* Déchets admis dans la dénomination d'ordures ménagères :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de collecte, dans les récipients équipés de puce placés devant les immeubles ou à l'entrée de voies inaccessibles aux camions dans la limite de 240 litres/par jour de collecte et par foyer.

- les déchets, provenant des bureaux, des établissements artisanaux et commerciaux, des exploitations agricoles et viticoles, déposés dans des bacs roulants dans la limite de 240 litres par jour de collecte et par établissement.

- les produits du nettoyage et détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, rassemblés en vue de leur évacuation et placés dans des bacs roulants dans la limite de 240 litres par jour de collecte. Si une manifestation pouvant entraîner un surplus de déchets est prévue dans votre commune, veuillez en informer la Communauté de Communes auparavant pour que nous puissions intervenir auprès de notre prestataire pour que ces déchets puissent exceptionnellement être collectés.

- les déchets provenant des établissements scolaires et des bâtiments publics gérés par les communes adhérentes, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

* Déchets non admis :

- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers.

- les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux, hôpitaux, hospices, des exploitations agricoles et viticoles autres que ceux visés ci-dessus, ainsi que ceux provenant des cours et jardins privés.

- les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets issus d'abattoirs ainsi que les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.

- les objets qui, par leurs dimensions, leurs poids ou leurs mesures, ne peuvent trouver place dans les récipients normalisés ou entrent dans la définition des déchets ménagers encombrants.

- les objets pour lesquels est organisée une collecte spécifique ou lorsqu'il existe des conteneurs spéciaux.

* **Récipients** : poubelles sur roulettes équipées d'une puce, qui sont louées auprès de la Communauté de Communes.

* Recommandations :

- sortir les poubelles la veille,

- ne pas laisser de couvercle entrebâillé, ni de poubelle sans couvercle,

- signaler toute anomalie à la Communauté de Communes, (en communiquant le n° du bac concerné)

- les sacs plastiques en dehors des poubelles ne sont pas collectés.

- seuls les bacs munis de puce sont collectés

- les couvercles, axes, roues et charnières des poubelles sont remplaçables, n'hésitez pas à nous contacter si un de ces éléments devaient vous faire défaut.

- pour les échanges de bacs, livraisons, en cas de déménagement, ou pour toute question relative à la collecte des ordures ménagères, contacter directement la communauté de communes

(Tél. 03-89-73-27-12)

POESIE

Rejeböje

Rejeböje !

Springt ewer's länd.

Mit alle färwe so scheen

Rejeböje !

An de himmel gemolt

Mit wässer un licht,

Schient in's läwe,

Lächt mit'm gånze g'sicht,

Ewer uns mensche.

Rejeböje

Springt ewer's länd.

Mit älla färwe so scheen.

Wie verlorene unschuld so rot,

Wie raifi frucht so gäl,

Wie hoffnung so grien

Wie ewiges wässer so blöj.

Rejeböje !

An de himmel gemolt

Mit wässer un licht.

Pierre Schneider

In D'Heimet zwische Rhin un Vogese

ENIGMES

Réponses du mois dernier

1) un œil – des yeux

2) il n'y a que 3 personnes : un grand-père, son fils et son petit-fils

3) A=21 B=22 C=23 D=24

INFO PLUS est édité par "Informatique Plus Rodern" en collaboration avec la Commune de Rodern et les associations locales.

Rédaction : Pierre KREYER

Faites nous part de votre avis en faisant parvenir vos remarques et suggestions à MM. Auguste KRESS ou Pierre KREYER (E-mail : club.info.ipr@fnac.net) ou à la Mairie de Rodern.